Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 13 mai 2003, le nom et l'emblème de l'«EFTA Surveillance Authority», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS *232.23*):

a. le nom

en anglais: EFTA Surveillance Authority

b. l'emblème

13 mai 2003 Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle